

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
 Hors du DÉP. :— » 6 » 11 » 20  
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
 PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.  
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
 Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
 RÉCLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
40 h. 25 <sup>m</sup> matin.	4 h. 40 <sup>m</sup> matin.	6 h. 45 <sup>m</sup> matin.	7 h. 17 <sup>m</sup> matin.	7 h. 50 <sup>m</sup> matin.	9 h. 11 <sup>m</sup> matin.	11 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.
5 h » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 40 <sup>m</sup> soir.	5 » 45 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> »
10 h 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	4 h. 41 <sup>m</sup> matin.	11 » 7 » »	2 » 58 <sup>m</sup> soir.

Train de marchandises facultatif : {Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin.  
 Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire : {Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
 Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, 28 décembre.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PRÉSIDENT DE M. GAMBETTA.

Séance du 23 décembre.

La Chambre adopte un projet relatif à la responsabilité des communes de l'Algérie.

M. Mir dépose une proposition tendant à créer une Ecole des arts et métiers dans le département de l'Aude.

M. Gambetta lit les nouveaux articles proposés par la commission relative à l'obligation de l'enseignement.

L'article premier contient le nouveau programme annoncé.

L'article 2 porte que l'instruction religieuse est facultative pour les écoles primaires.

M. Jules Ferry insiste pour l'adoption d'une réforme réclamée par les lois et par les institutions civiles proclamées en 1879.

Il dit que cette réforme laisse intacte la liberté de conscience et qu'elle ne tend simplement qu'à effacer l'enseignement religieux du programme des matières obligatoires.

L'orateur s'attache ensuite à démontrer que la neutralité des confessions religieuses n'exclut pas l'enseignement de la loi morale et des notions de Dieu.

M. Paul Bert insiste sur la nécessité d'un enseignement civique destiné à faire aimer les institutions actuelles et la révolution française.

Mgr Freppel trouve que les explications de M. Jules Ferry sont équivoques.

Il signale la contradiction qui existe entre la commission, qui veut franchement l'école sans Dieu, et le gouvernement qui cherche à dissimuler sa pensée.

L'article premier est adopté par 346 voix contre 186.

Un amendement présenté par M. Beaussire est rejeté.

M. Bardoux développe un amendement portant que les vœux des pères de famille seront toujours respectés dans la participation des enfants à l'enseignement religieux.

M. Bardoux considérerait comme une faute politique et sociale de donner à la loi un caractère anti-religieux.

M. Paul Bert déclare que la commission ne peut pas faire d'autres concessions et qu'elle repousse l'amendement Bardoux, qui tend à introduire le prêtre dans l'école, non comme une exception mais comme une règle.

M. Ribot appuie l'amendement Bardoux.

Il ne faut pas, dit-il, blesser les catholiques qui ont accepté la République. (Dénégation à gauche.)

Après une réplique de M. Paul Bert, l'amendement Bardoux est repoussé.

Un amendement de M. Barodet est repoussé.

Les deux premiers paragraphes de l'article 2 sont adoptés.

Sur la seconde partie, M. Ferry demande que le conseil départemental soit laissé libre de régler avec les conseils municipaux dans quels cas l'enseignement religieux sera donné dans l'école.

M. Paul Bert ne s'associe pas à la demande du ministre et dit qu'il maintient la rédaction de la commission.

M. Madier-Montjau déclare que lui et ses amis voteront contre la dernière partie de l'article 2.

Le paragraphe 3 est rejeté par 262 voix contre 204.

L'ensemble de l'article est rejeté par 237 voix contre 220.

M. Gambetta donne lecture d'une lettre de M. Cazot, relative à la condamnation prononcée contre le comte de Bouville, député de la Gironde. Cette lettre est envoyée aux bureaux pour nommer une commission.

La séance est levée. Il y aura séance demain.

Séance du 24 décembre.

L'ensemble du projet sur l'obligation de l'enseignement est adopté par 351 voix contre 153.

### SÉNAT

PRÉSIDENT DE M. LÉON SAY.

Séance du 23 décembre.

Discussion du budget des recettes.

M. Chesnelong reproche à l'article 3 du projet de défigurer la loi, qui ne voulait pas atteindre le produit du travail, mais le produit de l'association des capitaux. La loi de 1872 a voulu atteindre les revenus.

Il ajoute : « Vous attaquez les œuvres qui vous déplaisent. Au lieu de frapper le lucre, vous frappez la bienfaisance. »

L'orateur critique ensuite les modifications introduites ; car elles ont excité un mécontentement général. On a frappé, en effet, toutes les associations littéraires, agricoles ; on a introduit un système d'inquisition vexatoire.

L'orateur reproche au projet d'exagérer les richesses des congrégations, de ne pas mentionner les charges et de tendre à la confiscation.

Il engage le Sénat à rejeter le projet, soit pour ce qu'il propose, soit à cause de ce qu'il prépare.

M. Roger-Marvaise explique pourquoi la commission maintient les articles 3 et 4.

Les articles étendent le principe de la loi de 1872 et rétablissent l'égalité dans la justice.

La discussion générale est close.

Les deux premiers articles sont adoptés.

M. Clément demande la disjonction des articles 3 et 4.

Il ne s'agit pas d'une question budgétaire, mais d'une question de droit public.

L'orateur critique les nouvelles dispositions proposées par la commission, qui sont obscures et dont on peut prévoir les conséquences.

M. Wilson repousse la disjonction. Il déclare que le gouvernement veut seulement atteindre certaines associations non reconnues et qui échappent à la loi de 1872, parce que l'acte de société ne contient pas la clause de partage. Les autres sociétés n'ont rien à craindre.

M. de Broglie. — C'est vous qui le dites, la loi ne le dit pas.

M. Wilson donne des détails sur l'économie des articles 3 et 4, qui sont nécessaires à l'équilibre du budget et font rentrer une catégorie de citoyens dans l'égalité.

M. Lucien Brun maintient que la proposition actuelle touche au droit civil et commercial.

Il déclare qu'il est convenable d'attendre la loi sur les associations et de ne pas aborder précipitamment un projet de loi qui n'est pas suffisamment étudié.

Après les observations de MM. Wilson, Clément et Roger-Marvaise, le scrutin est ouvert sur la demande de disjonction.

La disjonction est repoussée par 145 voix contre 120.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures 35 minutes.

Séance du 24 décembre.

L'ensemble du budget des recettes est adopté par 222 voix.

### Informations

#### Les inondations.

D'après les nouvelles des stations hydrométriques, la crue de la Seine, signalée les 16, 18, 20 et 22, pourra atteindre :

Paris, pont d'Austerlitz, 3 m. 00 ; pont Royal, 3 m. 75 (le lundi, 27).

Et au pont de Mantes, 4 m. 90 (d'ici mardi).

La Marne, au pertuis de Damery, pourra atteindre, d'ici lundi, la cote de 3 m. 95.

La Marne à Chalifert pourra atteindre, d'ici mercredi, 3 m. 20.

L'Oise à Venette pourra atteindre, d'ici mardi, 4 m. 80.

L'Aisne à Pontavert, d'ici lundi, 3 m. 60.

Paris, 27.

Paris : — Pont d'Austerlitz, 2 m. 50 ; pont Royal, 3 m.

Pont de Mantes, 4 m. 16.

Voici les derniers renseignements parvenus sur les inondations dans le Nord :

A Maubeuge, la Sambre a haussé de 15 centimètres ; elle couvre une grande partie des rues Neuve et Saint Guidain, ainsi que le rivage du côté de l'arsenal.

A Haumont, les usines de Saint-Marcel et de la Providence étaient arrêtées ; l'usine du Bassin a dû fermer également, les eaux ayant monté de 33 centimètres et la crue atteignant 1 mètre 80, son maximum d'après les prévisions.

Du côté d'Armentières, Estaires jusqu'à Premosques, les routes sont coupées et inondées. Templeve et Avelin sont dans l'eau.

Le canal d'Aire à Béthune a rompu sa digue le mercredi. Les environs sont inondés. A Bernay, cinquante maisons ont dû être abandonnées par leurs habitants, les eaux de la Losse les ayant envahies.

A Condé, l'eau a disparu des rues.

On écrit de Givet que le service des barques fonctionne nuit et jour. On apporte les vivres dans le Petit-Givet, au moyen de sacs qu'on hisse au premier étage au moyen de ficelles ou de fourches.

Le Nord-Belge ne va plus que jusqu'à Dinant. Depuis mercredi, à Caen, l'Orne rentre peu à peu dans son lit. Les dégâts sont très considérables.

On écrit de Monthermé (Ardennes) que la Sernoie a complètement inondé les usines de Phade et les fonderies de Saint-Joseph. Dans Monthermé (rive gauche), la Meuse est entrée dans tous les rez-de-chaussée ; la rivière atteignait une hauteur de 1 m. 30 au-dessus de la rue. La crue était tellement rapide que l'on constatait dix centimètres par demi-heure.

Les personnes les plus âgées n'ont jamais vu une inondation aussi forte à Monthermé.

Le procès de M<sup>me</sup> Kaulla.

Contre le *Petit Parisien*, l'*Intransigeant*, etc.

L'audience est ouverte à deux heures.

Le président donne la parole au ministère public.

A trois heures dix, le tribunal entre dans la chambre du conseil.

Voici le dispositif du jugement :

MM. Rochefort et Delpierre, de l'*Intransigeant*, sont condamnés solidairement à 150 francs d'amende chacun et à l'insertion du jugement.

Chauvin du *Petit Parisien*, à 300 francs d'amende et à l'insertion.

Vigier et Lepelletier du *Mot d'ordre*, solidairement à 150 francs chacun et à l'insertion.

Pelletan et Doranc, de la *Justice*, à 150 fr.

chacun et à l'insertion.

M. de Woestyne à 25 fr. d'amende.

### Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

A l'occasion du nouvel an le Préfet du Lot recevra, en l'hôtel de la Préfecture, le vendredi 31 décembre, de une heure à deux heures et demie de l'après-midi.

Par décret du Président de la République, en date du 21 décembre courant, sont nommés :

Conseiller à la cour d'appel d'Agen, M. Faurie, président du tribunal de première instance de Figeac, en remplacement de M. Beaugrand, qui a été nommé président de Chambre.

Président du tribunal de première instance de Figeac, M. Salgues, juge au même siège, en remplacement de M. Faurie.

Juge au tribunal de première instance de Figeac, M. Bétille (Marius), avocat, ancien bâtonnier, en remplacement de M. Salgues.

Par arrêté en date du 7 décembre courant, M. Lalbie, professeur de mathématiques au lycée d'Avignon, a été nommé censeur des études, 3<sup>e</sup> classe, au lycée de Cahors.

Nous apprenons avec le plus vif plaisir que MM. Piot, professeur de Rhétorique, Dusselle, professeur de 3<sup>e</sup> et Brugé, professeur de l'enseignement spécial, viennent d'être promus de la 3<sup>e</sup> à la 2<sup>e</sup> classe. Il y a quelques mois, MM. Th. Périer, professeur de Physique et Planavergne, professeur de dessin, ont obtenu les Palmes d'officier d'Académie. Nous sommes heureux d'applaudir à ces récompenses si méritées et d'adresser nos félicitations les plus sincères à MM. Piot, Dusselle, Brugé, Périer, Planavergne.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que notre compatriote M. Louis Albert qui a occupé déjà le poste de juge de paix dans plusieurs localités de l'Algérie, vient d'être nommé, en cette qualité, par décret du 12 décembre, dans l'importante ville de Delhies, province d'Alger.

M. Cahuzac, ancien élève du lycée de Cahors, capitaine en 2<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> batterie du 18<sup>e</sup> régiment d'artillerie, à Toulouse, est nommé capitaine en 1<sup>er</sup> et classé à la même batterie du même régiment.

Par décision ministérielle du 17 décembre 1880 :

M. Bayle, notre compatriote, capitaine d'artillerie hors cadre, affecté au service d'état-major, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major du 17<sup>e</sup> corps d'armée.

#### Classes 1876-77. Congés.

Le ministre de la guerre vient de décider que des permissions ou congés pouvant atteindre quatre-vingt dix jours seront accordés aux militaires des classes 1876 77, de manière que

l'effectif de ces deux classes se trouve réduit de 21 0/0 pendant le premier trimestre de 1881, c'est-à-dire qu'en réduisant ces permissions d'absence à une moyenne de vingt jours, tous les hommes des classes 1876-77 pourront profiter de cette faveur.

Elle n'est pas applicable aux ajournés, aux rengagés, ni aux commissionnés.

Le premier départ des permissionnaires aura lieu le 31 décembre.

Des congés de deux mois pourront être accordés aux officiers pendant la même période, du 31 décembre 1880 au 31 mars 1881.

**Droits sur les vins.**

Les droits sur les vins seront réduits à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

Actuellement, les droits de circulation sont fixés, d'après la classe des départements, à 1 fr. 50, 2 fr., 2 fr. 50 et 3 fr. par hectolitre qui seront réduits suivant les classes à 1 fr. 1 fr. 50 et 2 fr. Les vins en bouteilles, sur lesquels une taxe de 18 fr. 75 par hect. était perçue, seront ramenés au même tarif que les vins en cercles; de plus, les droits d'entrée dans les villes seront réduits d'un tiers; les droits de vente au détail seront également réduits d'un tiers, c'est-à-dire de 15 à 10 0/0 en principal.

Nous lisons dans le *Journal officiel* du 21 décembre :

Aux termes d'un rapport présenté par le ministre de l'intérieur et des cultes et approuvé le 15 décembre 1880 par le Président de la République, des médailles d'honneur ont été décernées aux personnes ci-après désignées, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement et dont la belle conduite a été signalée pendant le mois de novembre dernier :

M. A. 2<sup>e</sup> classe. — Boudie (Jean), pêcheur à Carennac; 25 juillet 1880 : s'est particulièrement distingué en accomplissant deux actes de dévouement.

M. A. 2<sup>e</sup> classe. — Huc (Jean Auguste-Kléber), caporal au 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie; Cahors, 22 août 1880 : a porté secours, au péril de sa vie, à des enfants en danger de se noyer.

**LES BOURSES NATIONALES**

La circulaire suivante a été adressée le 14 décembre dernier à MM. les préfets, et communiquée, le même jour, à MM. les recteurs :

Monsieur le préfet,

Afin de simplifier et de rendre plus rapide l'instruction des demandes des bourses nationales, qui deviennent de jour en jour plus nombreuses, en raison de l'augmentation des crédits budgétaires, j'ai cru devoir arrêter les dispositions suivantes :

Dorénavant, les demandes de bourses nationales devront être adressées à MM. les préfets, avec les pièces nécessaires, savoir :

1<sup>o</sup> L'acte de naissance du candidat ;  
2<sup>o</sup> Le certificat de l'examen correspondant à son âge actuel.

3<sup>o</sup> Le certificat d'études délivré par le chef de l'établissement où le candidat se trouve ou se trouvait en dernier lieu ;

4<sup>o</sup> Un état certifié conforme par le maire de la commune, des ressources et des charges des postulants ;

5<sup>o</sup> L'engagement souscrit par ceux-ci de payer la portion des frais de pension et les frais de trousseau que la concession d'une bourse laisserait encore à leur charge.

Après avoir vérifié, dans le plus court délai possible, la régularité des pièces produites, et avoir procédé à une première enquête sur les titres et la position des familles, MM. les préfets transmettront les demandes à MM. les recteurs d'académie, qui les feront parvenir avec leur avis motivé, au ministère de l'instruction publique.

Je vous serai obligé de donner à ces dispositions toute la publicité désirable, dans l'intérêt de vos administrés.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le président du conseil  
Ministre de l'instruction publique et  
des beaux-arts.

JULES FERRY.

A l'occasion du premier jour de l'an, les vacances pour les lycées et collèges de l'Académie de Toulouse sont ainsi fixées :

Sortie, 30 décembre, après la classe du matin.

Rentrée, le 3 janvier, à sept heures et de-

mie du soir.

**ACADÉMIE DE TOULOUSE.**

**Lycée de Cahors.**

*Mathématiques élémentaires.*

Travaux graphiques. — 1<sup>er</sup> Labro; 2<sup>e</sup> Besse.

*Troisième.*

Physique. — 1<sup>er</sup> Vieussens; 2<sup>e</sup> Crayssac.

*Quatrième.*

Mathématique. — 1<sup>er</sup> Jarty; 2<sup>e</sup> Valat, J.

*Septième.*

Physique. — 1<sup>er</sup> Pernot; 2<sup>e</sup> Gratacap, Mare.

*Enseignement spécial.*

*(1<sup>re</sup> Année.)*

Travaux graphiques. — Lasfargues; 2<sup>e</sup> Cros, P.

Récitation. — 1<sup>er</sup> Capmas; 2<sup>e</sup> Simonis.

*(Année préparatoire.)*

Récitation. — 1<sup>er</sup> Gounet; 2<sup>e</sup> Denon.

*Le Proviseur,*

VASTICAR.

Il est rare que la Noël, avec ses réveillons traditionnels, n'amène une recrudescence de vols.

Dans la nuit de vendredi à samedi, une blanchisseuse de Cahors qui avait étendu son linge sur les quais et l'y avait imprudemment laissé pendant la nuit, n'a plus trouvé son compte le lendemain matin; six chemises manquaient. Plainte a été portée à la police.

Un vol plus audacieux encore : A la Cathédrale, pendant les vêpres du jour de Noël, une fidèle plus ou moins recueillie, a fouillé la poche d'une de ses voisines et lui a soustrait le portemonnaie contenant 80 fr.

Deux vagabonds, soupçonnés d'être les auteurs d'un assassinat qui a été commis ces jours derniers du côté d'Agen, ont été arrêtés ce matin à Cahors, par la police, et conduits au parquet.

Vendredi, vers quatre heures de l'après-midi, la voiture qui fait le service de Cahors à Castelnau partait, lorsqu'en face le Théâtre, une des roues, par suite de l'empierrement pratiqué en ce moment sur les Boulevards, se trouva en contrebas de l'autre de 20 centimètres environ et le véhicule versa. Plusieurs promeneurs furent contusionnés ainsi que quelques voyageurs. Des soins dévoués leur furent donnés par M. Alazard, pharmacien. En somme aucune blessure grave, heureusement.

On nous écrit de Douelle, 27 décembre :

Un éboulement considérable vient de se produire cette nuit sur la route de grande communication de Cahors à Luzech, à cet endroit bien connu sous le nom de Cèvenes de Douelle. Il n'y a pas d'accident de personne à signaler. Je vous transmettrai les détails par un prochain courrier.

On nous écrit de Figeac :

Un triste accident a mis en émoi ces jours derniers les habitants du faubourg du Poy, à Figeac :

Vers sept heures du soir, les nommés Pezet et Campergues rentraient chez eux en si comp'et état d'ivresse que prenant le parapet du quai du canal pour le seuil de leur porte ils enjambèrent et tombèrent dans l'eau. Pezet, plus jeune et plus vigoureux, put se relever malgré de grandes blessures à la tête, mais Campergues, âgé de 81 ans, étourdi par la chute, resta dans l'eau et se noya. Les cris de Pezet attirèrent les voisins. M. Houradou fut appelé en toute hâte, constata le décès par asphyxie du vieillard dont le corps fut transporté à son domicile. Quant à Pezet, que toutes les émotions de la soirée avaient complètement dégrisé, il put regagner son logis. Puisse cette rude leçon le guérir à jamais du vice si dégradant de l'ivresse.

On nous écrit de Cajarc :

La journée du vendredi 24 décembre a présenté un phénomène assez singulier. Un véritable orage s'est abattu sur la vallée du Lot entre St-Géry et Cajarc. Eclairs, tonnerre, grêle, rien n'y manquait, pas même cette température douce et énervante qui précède les orages de l'été. La terre était littéralement couverte d'une couche de grêle assez épaisse, et les vieillards disaient : Nous n'avons plus vu pareille chose à la Noël.

Les pluies continuelles de ces derniers jours font craindre le débordement de la rivière.

Un terrible accident vient d'arriver à Saillagol, canton de Caylux (Tarn-et-Garonne).

Le jour de Noël, pendant vêpres, au chant du *Magnificat*, une faible partie de la voûte est tombée sur quelques femmes au milieu de l'église. Les hommes y sont accourus pour dégager ces malheureuses; mais au même instant, une grande partie de la voûte s'effondrait et ensevelissait sous ses décombres un grand nombre de personnes.

On a, dit-on, retiré douze cadavres, quinze blessés très dangereusement et plusieurs autres plus ou moins contusionnés.

Ce triste accident émeut vivement toute la contrée.

M. le préfet de Tarn-et-Garonne, M. le procureur de la République et M. Darnis, docteur en médecine, se sont transportés aussitôt sur les lieux. M. le juge d'instruction, M. Petit, aide-major au 11<sup>e</sup> dragons, M. Gardelle, architecte, et plusieurs autres experts et homme de l'art sont partis pour Saillagol.

M. le professeur Filhol a fait la communication suivante à la Société des Sciences de Toulouse :

En août dernier, une épidémie de coliques graves ayant éclaté à Albi; l'émoi fut assez grand pour que le préfet fut avisé de la question pendant la session du Conseil général. Une enquête sommaire eut lieu, et la cause de ces accidents parut devoir être attribuée au pain ingéré par les malades. Restait à déterminer la nature du poison. De l'analyse à laquelle il s'est livré, il résulte que le mal a été produit par du plomb provenant du tourillon de la meule et mélangé aux farines.

A cette occasion, M. le professeur Filhol rappelle que déjà, il y a quelques temps, de pareils accidents s'étaient produits à Orgueil (Tarn-et-Garonne), et qu'à cette époque, comme aujourd'hui, il avait pu constater la présence du plomb dans les farines et le pain incriminés.

Enfin, tout récemment, à Boulogne (Haute-Garonne), des faits semblables ont été constatés; mais n'ayant pu analyser les farines, M. Filhol ne peut affirmer qu'il s'agit ici du même poison minéral. Néanmoins, la nature des symptômes observés lui fait supposer qu'il s'agit encore ici de coliques saturnines.

Ce sont là des faits graves, malheureusement trop fréquents, on le voit, et sur lesquels il est utile d'attirer l'attention des autorités compétentes.

Nous rappelons qu'une éclipse, de soleil visible dans toute la France, doit avoir lieu le 31 décembre.

Commencement de l'éclipse à 0 h. 9 m. du soir; fin de l'éclipse, à 3 h. 38 m. du soir.

**Réunion Électorale.**

Dimanche dernier une réunion publique a eu lieu au Théâtre de Cahors, en vue des élections municipales.

De cette réunion est sorti, non sans un laborieux enfantement, le comité suivant chargé de dresser une liste de candidats au Conseil municipal de Cahors : MM. César; Blanc, représentant de commerce; Andrieux, peintre; Nuéjols, débitant de tabac; Arrazac, propriétaire; Brigidou, propriétaire; Pécol, limonadier.

La liste dressée par ces messieurs, sera, nous assure-t-on, discutée dans une deuxième réunion qui aura lieu dimanche prochain, au même lieu et à la même heure.

Nous rappelons que la loi du 6 juin 1868, qui affranchit de l'autorisation préalable les réunions électorales en vue d'élections législatives, n'est point applicable aux réunions publiques électorales en vue des élections municipales. Celles-ci demeurent soumises à l'autorisation préfectorale.

Nous lisons dans le *Messenger de Millau*, 20 décembre :

Un accident qui a eu un dénouement terrible est arrivé sur le territoire de Castelnau, près de Bouloc, dans la soirée du 7 décembre.

Le nommé Bellet (Joseph), de Bouloc, âgé de 12 ans, prit, en l'absence de ses parents, un fusil chargé et se rendit dans un bois, peu éloigné de Bouloc, pour y chasser des oiseaux.

A peine arrivé à destination, il fit feu dans

la direction d'un arbre sur lequel un oiseau était venu se poser. Mais sa précipitation fut telle qu'il pressa la détente avant même d'avoir mis en joue. Un enfant, également âgé de 12 ans, Pons (Joseph), de Freycinet, qui se trouvait en ce moment à deux mètres au plus du jeune chasseur, reçut toute la charge dans l'œil et tomba foudroyé.

La jeune Bellet, qui comprend toute l'étendue du malheur causé par son imprudence, manifeste le plus grand repentir.

**Victoire de M. Vignaux.**

Voici le bulletin de la dernière soirée du match international du Billard.

Avant huit heures, la porte de la salle des fêtes est assiégée. On vend des billets dix et vingt francs. Les paris sont très importants. Du côté des américains ils dépassent certainement 500.000 fr.; les sommes engagées en faveur de M. Vignaux atteignent plusieurs centaines de mille francs.

Les billes sont replacées à l'endroit où elles étaient restées la veille. M. Vignaux fait dire que, s'il perd, il demandera une revanche dans la première huitaine, s'engageant, s'il gagne, à la donner. M. Slosson fait dire qu'il accepte la proposition, à la condition que la revanche ait lieu à New-York.

La lutte commence au milieu du plus profond silence. M. Slosson a la main. Il débute par 33 points. La partie continue avec un avantage croissant en faveur de l'Américain. Une série de 104 points remet M. Vignaux en équilibre, sauf l'écart. M. Jean Gibelin, propriétaire du café des Ecoles est arbitre des coups douteux. Au repos, M. Slosson a fait 366 points en dix reprises et joue pour 234. M. Vignaux n'a fait que 207 points en neuf reprises. M. Vignaux commence. Il fait une série de 63; son adversaire répond par 48.

L'assistance est surexcitée. Un coup de M. Vignaux, contesté par son adversaire, soulève une tempête de protestations. Des discussions très vives s'engagent. L'arbitre déclare qu'il n'a rien vu. La séance est suspendue pendant un quart d'heure. M. Slosson abandonne la queue et la reprend. Il donne finalement raison à notre compatriote qui continue. M. Vignaux est gagnant. On se précipite dans l'enceinte, on l'acclame. La cour de l'hôtel est pleine de monde et sur le boulevard la foule est si nombreuse que toutes les voitures sont arrêtées.

On remarquait dans les salons du premier étage, dissimulés derrière les vitres MM. Grévy et Gambetta; avec le premier était le général Pitié, avec le second, M. Arnaud de l'Ariège.

M. Vignaux l'a emporté de 46 points sur son adversaire qui est resté à 2,954 points.

**BULLETIN AGRICOLE**

Villeneuve 27 décembre.

Cours du dernier marché :

Canards gras, 0,95 à 1 fr. le 1/2 k. — Oies grasses, 0,90 à 0,95 le 1/2 k.

Les blés sont sans affaires et il y a faiblesse sur les cours.

Blé, 80 kilos, 22 fr. — Maïs, 80 k. 12 fr. — Seigle, 75 k. 14 fr. — Avoine, 50 k. 11 fr.

Condom, 27 décembre.

Vins rouges. — Sans affaires. Beaucoup d'affaires à notre halle au blé. On paie généralement 21 fr. 50 l'hect.

Nérac, 24 décembre.

Blé, 1<sup>re</sup> qualité, l'hect., 22,88. — 2<sup>e</sup> qualité, l'hect., 22,38.

Agen, 26 décembre.

Blés fins de Lecture, les 80 k. 22,25. — Blés fins, Quercy du côteau 22 à 22,25.

Oies grasses, 1 à 1,10 le 1/2 k. — Canards, de 1,10 à 1,20 le 1/2 k.

Cette marchandise a subi une hausse assez importante depuis la foire.

**Dernières Nouvelles**

SÉNAT. — Séance du 24 décembre.

Le Sénat adopte le projet de réorganisation du *Journal officiel*. Au cours de la discussion relative à la colonie pénitentiaire du Val d'Yèvre. M. de Gavardie dit que l'on continue le système d'acharnement suivi par un ministre

indigne dont on ne veut pas se débarrasser. M. de Gavardie est rappelé à l'ordre. Il déclare retirer son expression, mais maintenir sa pensée. Le crédit est voté.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 24 déc.

M. de Girardin lit une déclaration signalant l'article qui l'accuse d'être le chef des espions prussiens en France.

M. Laisant dit qu'il refuse absolument la rétractation demandée par M. de Girardin.

La Chambre consultée ordonne la lecture de la lettre de M<sup>me</sup> Graux.

M. Laisant donne lecture de la lettre.

L'ordre du jour pur et simple est rejeté par 393 voix contre 79.

Un ordre du jour de MM. Devès et Bert et portant que la Chambre approuve la résolution prise par la commission d'enquête au sujet de la lettre et renouvelle sa confiance à cette commission, est adopté à l'unanimité de 393 votants.

Elections du 26 décembre.

La nomination comme sénateur de l'Aube, par 267 voix, de M. Gayot, appartenant à la gauche républicaine et patroné par M. Casimir Périer, constitue un succès pour les modérés. M. Louis Saussier, son concurrent, dont les opinions sont celles de l'extrême gauche, n'a rallié que 176 suffrages.

De leur côté, les opportunistes peuvent enregistrer aujourd'hui à leur profit celle de M. Dyonnis Ordinaire, comme député de Pontarlier. M. Dyonnis Ordinaire n'avait pas de concurrent; il a obtenu, sur 9 691 votants, 7 392 voix; il y a eu 2 299 bulletins blancs.

Paris, 27 décembre.

Hier M. Anderwert, président de la Confédération Suisse, pour 1880, s'est suicidé en se tirant un coup de pistolet.

Bourse de Paris

Cours du 28 décembre.

Rente 3 p. %	84 80
— 3 p. %, amortissable	87 10
— 4 1/2 p. %	415 60
— 5 p. %	419 50

Etude de M<sup>e</sup> Louis BOUSQUET, avocat-avoué à Cahors, rue Fénélon, n° 7.

Purge d'hypothèques légales

Par acte passé devant M<sup>e</sup> Berrey, notaire à Puy-l'Evêque, le vingt-sept septembre mil huit cent

quatre-vingt.

La commune de Puy-l'Evêque, représentée par Monsieur Auguste Delsol, docteur en médecine, adjoint à Monsieur le maire de cette commune, domicilié à Puy-l'Evêque.

A acquis : De Monsieur Etienne Delsol, curé de Puy-l'Evêque, y demeurant et domicilié,

L'immeuble dont la désignation suit : Une pièce de terre sise en la ville de Puy-l'Evêque, au lieu de la Truffière, vis-à-vis le Presbytère, d'une contenance de six ares, trente-trois centiares, confrontant avec la route nationale, avec les propriétés Coutures, Costes, Debertrand et Cantarel.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de mille francs, quittancé en cet acte.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de Cahors, le dix-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt, et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié par exploit de Brousse, huissier, en date du neuf décembre mil huit cent quatre-vingt :

1<sup>o</sup> A Monsieur le procureur de la République près le tribunal civil de Cahors;

2<sup>o</sup> Et à la dame Joséphine Vigouroux épouse de Monsieur Guillaume Costes, propriétaire et marchand, domiciliée avec lui à Puy-l'Evêque.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toutes hypothèques légales inconnues. Il est observé que ledit Delsol a agi en sa qualité d'adjoint et en vertu d'une autorisation spéciale de Monsieur le Préfet du Lot, émanant d'un arrêté pris en conseil de Préfecture le six septembre mil huit cent quatre-vingt, lequel vise toutes les pièces de procédure préalables pour la validité de cette acquisition et dont une copie en forme est demeurée annexée à la minute de l'acte de vente précité du vingt-sept septembre mil huit cent quatre-vingt.

Louis BOUSQUET

THÉÂTRE DE CAHORS

Spectacle du jeudi 30 décembre 1880.

Représentation donnée au bénéfice de M. Barthélemy.

Orphée aux Enfers

Opérette bouffe en 4 actes par J. Offenbach.

Mlle Andréa Gueymard remplira le rôle d'Euridice.

Le spectacle commencera par

MON ISMÉMIE

Comédie-vaudeville en un acte.

LA BOURSE PARISIENNE

Société anonyme, capital 1 million.

REÇOIT LES FONDS EN DÉPÔT

Aux conditions suivantes :

A vue (obsèques)	fr. 1.50 p. c. par an.
A six mois	3 p. c.
A un an	5 p. c.

Minimum du dépôt 200 francs.

Ordres de Bourse. — Paiement de Coupons Prêts sur titres.

Renseignements sur toutes les valeurs et sur tous les tirages. Siège : 40 rue Lafite, Paris.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE HACHETTE

L'époque des étrennes arrive, et, avec elle, les livres de luxe, qui ne sont plus aujourd'hui, comme autrefois, des publications de circonstance, des recueils d'estampes plus ou moins bien choisis, mais de véritables livres de bibliothèque, très beaux de forme, très intéressants pour le fond.

Cette année, comme les précédentes, la librairie Hachette tient encore la première place.

Hâtez-vous, si vous voulez arriver à temps pour souscrire au premier fascicule d'une des belles œuvres d'Augustin Thierry, le *Premier récit des temps mérovingiens*, publié dans le format in-folio et contenant six grands dessins, six pièces hors ligne, de Jean-Paul Laurens, reproduits par le procédé de MM. Goupil et Co. Il a été tiré de ce fascicule 210 exemplaires numérotés : 120 pages sur papier de Hollande, à 75 fr. l'exemplaire; 50 sur papier Wathman, à 80 fr.; 10 sur papier de Chine à 100 fr.; 30 sur papier du Japon, à 120 fr. C'est la part des bibliophiles et des amateurs de belles gravures.

Voici venir ensuite un nouveau volume de cette collection hors pair, qui contient déjà, entre autres merveilles d'illustration et de typographie, *l'Inde des rajahs*, de Louis Rousselet; *la Rome*, de Francis Wey; *les Bords de l'Adriatique*, de Charles Yriarte; *la Promenade autour du monde*, du baron Hübnér; *l'Italie et la Suisse*, de Jules Gourdauld; *De Paris à Samarkand*. Cet ouvrage a pour titre : *Impressions de voyage d'une parisienne*, par madame de Ujfalvy-Bourdon, 1 vol. in-4, broché, 50 fr. On y trouve, contés, par une fine plume de femme, les plus curieux détails sur ces étranges populations du Ferghanah, du Koutdja et de la Sibirie occidentale, les Bachkirs, les Kirghises, les Sartes, les Kalmonks, etc., etc.

*L'Histoire de la gravure*, de M. G. Duplessis, un des plus beaux volumes des dernières étrennes a, cette année, son pendant dans le *Raphaël*, de M. Eugène Muntz (gr. in-8, broché, 25 fr.), savante et intéressante étude sur la vie, l'œuvre, l'époque tout entière du grand artiste, avec de splendides illustrations, facsimilé de dessins, reproductions de tableaux, portraits gravés sur bois, toute une galerie, de grand goût et de délicate facture.

Un autre bijou artistique, archéologique, historique, littéraire, c'est l'édition abrégée des *Chroniques de Jehan Froissart*, publiée avec texte rapproché du français moderne, par madame de Witt, née Guizot; ce magnifique volume (gr in-8, broché, 32 fr.), contient, avec la fleur des récits de l'inimitable conteur, de nombreuses planches chromolithographiques, des titres et lettres imprimés en couleurs, plusieurs cartes, et un nombre considérable de gravures et de vignettes, la plupart d'après les monuments et les manuscrits du quatorzième siècle, Froissart se reconnaîtrait dans cette œuvre si habilement restaurée.

Le savant et populaire auteur du *Ciel*, des *Comètes*, etc, M. Amédée Guillemin, commence cette année, une grande monographie de notre globe, considéré au point de vue des agents intérieurs et extérieurs qui président à son organisation. Cette monographie a pour titre *Monde physique*, est publiée par livraisons, et formera trois volumes (gr. in-8, chaque volume broché, 25 fr.) Le premier volume, aujourd'hui complet, contient tout ce qui a rapport à la pesanteur, à la gravitation universelle, au son; le second sera consacré à l'électricité et au magnétisme; le troisième à la lumière

et à la chaleur.

M. Victor Duruy, avec une infatigable persévérance, continue la grande œuvre à laquelle son nom demeurera attaché : *l'Histoire des Romains*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares. Le voici arrivé à son troisième volume (chaque vol. gr. in-8, broché, 25 fr.), et à cette saisissante époque de César d'Octave, des commencements d'Auguste, où, sur les débris de la république romaine transformée, se fonde, pour trois siècles, le monde romain.

Avec un non moindre labeur, M. Elisée Reclus élève, lui aussi, son monument, aujourd'hui parvenu à sa sixième assise : la *Nouvelle Géographie universelle*. Cinq volumes (chaque volume gr. in-8, broché, 30 fr.), précédemment publiés, contiennent la description complète de notre Europe. M. Reclus inaugure cette année, par l'« Asie russe », son étude du reste du monde.

(A suivre.)

Librairie J. Hetzel et Co.

L'École Buissonnière et ses suites, par P.-J. STAHL, dessins de YUNDT.

Cet album de Yundt est dû à l'heureux caprice d'un de nos peintres de paysage les plus aimés.

Il témoigne qu'il y avait dans le peintre l'étoffe d'un caricaturiste d'un genre absolument personnel. La gaieté n'y est pas exclusive de la poésie, ni même de la tragédie, et certaines des scènes, à la fois émouvantes et burlesques, de ce petit ouvrage, sont dignes de la fantaisie d'un Hoffmann ou d'un Callot.

La Pie de Marguerite, par P.-J. STAHL.

C'est une incarnation nouvelle de la Pie voleuse que nous donne cet album.

Ce personnage amusant, la pie, a plus d'une fois tenté la plume de Stahl. — On se rappelle le rôle plein d'humeur que joue cet oiseau dans son *Histoire d'un Ane et de deux jeunes Filles*.

Il a voulu cette fois fournir à M. Pirodon l'occasion de bien faire connaître par ses spirituels dessins la pie et ses méfaits aux plus petits lecteurs, — nous espérons qu'ils lui en sauront gré.

Mademoiselle Suzon, par P.-J. STAHL.

Vous auriez tort de croire que M<sup>lle</sup> Suzon est un personnage fictif, que c'est Stahl qui l'a inventée, et qu'elle n'a jamais pu exister. — Stahl n'est ici que son historien. Il la vut, il la connaît, il l'aime beaucoup. — Il vous donnerait son nom et son adresse, si cette histoire n'était qu'à son honneur. Malheureusement le fait est vrai, vrai de tout point, — et s'il a été consigné dans cet album, c'est avec la permission de M<sup>lle</sup> Suzon, convertie, dans l'espoir que personne ne sera tenté de l'imiter.

Les irritations de la poitrine, rhumes, catarrhes, toux, opiniâtres, sont si fréquentes qu'il importe d'appeler l'attention des malades sur les médicaments les plus nouveaux pour combattre ces diverses affections. C'est à ce titre que nous signalons le *Sirope* et la *Pâte de Sève de Pin maritime*, de Lagasse, de Bo-deux. Ces deux produits donnent toujours les résultats les plus remarquables.

**Vignes Américaines** Boutures garanties de m. pro-cés-priétés, 15 médailles or et argent. Dessin du greffoir Barral, notice et prix-courant seront adressés gratis sur demande. Dépôt d'Engrais Egoutine. Fr. 5,50 0/0 kil. *Vade-mecum* des vignes américaines, fr. 2 Adresse: LÉON BARRAL, de la Société d'agriculture et d'horticulture, Avenue de Toulouse, 5, Montpellier (Hérault). Demande de représentants.

A CÉDER

pour cause de départ, un FOND DE FERBLANTERIE

Avec atelier et magasin, bonne clientèle

SITUÉ A LABASTIDE-MURAT

Toutes facilités pour le paiement moyennant un à-compte.

S'adresser à M. Gaydou, propriétaire.

TONIQUE DULAC

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général, pharmacie LACOMBE, à Cahors

S'expédie contre 4 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC

Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées

Prix : 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 4 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

Douleurs

Néuralgie, rhumatisme, Gastralgie et leur complications: Goutte rhumatismale, Névroses, Chorée, Asthme spasmodique. Pour guérir rapidement demander brochure à M. Visbecq. Librairie à Chauny, Aisne. Envoi gratis et franco.

Le Journal des Tirages Financiers

(11<sup>e</sup> Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS

A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS

sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

50 pour 100 de REVENU PAR AN LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE, 7, place de la Bourse, Paris

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Ris spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

N'ACHETEZ RIEN SANS RÉCLAMER DES COUPONS COMMERCIAUX

Remboursement gratuit assuré de toutes vos dépenses Un CAPITAL à votre famille, Une RETRAITE à votre vieillesse, Un HÉRITAGE à vos enfants

S'adresser pour les renseignements, à la Succursale, rue du Parc, Cahors

La Goutte et les Rhumatismes

sont complètement guéris par la Ouate anti-rhumatismale du Dr Patisson.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez Saint-Sevez, pharmacien à Cahors, place nationale et rue de la Liberté, et dans toutes autres pharmacies.

# MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,  
Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbœuf et Anglaises pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'hiver.  
Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc  
**SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

## PÂTISSERIE CONFISERIE

Spécialité pour les Pâtisseries fines et les Conservees

# ROZIÈRES FILS

Boulevard Nord (Cahors)

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'à l'occasion du jour de l'an on trouvera chez lui un grand assortiment de Cartonnages, Bonbons, fruits confits, Marrons glacés, Chocolat de Paris et tout ce qui concerne les Articles d'Étrennes.

**Fromages Glacés, Entremets frappés.**

# MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

## A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

**VÊTEMENTS SUR MESURE**  
HAUTES NOUVEAUTÉS.

## HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

**PRIX FIXE INVARIABLE**

Tous les Envois sont faits Franco

### A VENDRE

1° Les outils et tours provenant des ateliers de serrurerie et de forges.  
2° Pressoirs et foulloirs pour la vendange appartenant au S<sup>r</sup> Ramondou serrurier-mécanicien quai Ségur, n° 17 et rue Fénélon, à Cahors.  
Grande facilité pour le paiement.

### A VENDRE

**A CAUSSADE** (Tarn-et-Garonne)  
Un cheval Arabe, âgé de six ans, robe gris de fer, très doux, pouvant être attelé seul ou à deux et se montant très-bien, taille 1 m. 52 c.  
S'adresser chez M. Victor Lafon, rue de la Mairie, à Cahors.

### RÉOUVERTURE

DU

# GRAND CAFÉ DIVAN

Ce vaste et bel établissement entièrement restauré se recommande au public par son confortable et le choix de ses Consommations:

**Bière de Strasbourg.—Bière blonde de Vienne.—Nektar-Bock de Bavière**

*Liqueurs des 1<sup>re</sup> Marques.*

### Cépages Américains

VAIS

Jacquez produisant 84 hectolitre à l'hectare.  
à des prix très-modérés,  
S'adresser à M. Elie Douysset fils route Capestang, Béziers (Hérault).

### A VENDRE

BONNE OCCASION des

APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE

avec nombreux accessoires.  
S'adresser au bureau du Journal.

## A VENDRE

1° Une Maison située place du Marché et rue des Elus composée d'un vaste magasin des mieux exposés pour l'exploitation d'un commerce, d'un vaste entre-sol et 1<sup>er</sup> étage.

2° Une Vigne d'un grand rapport avec maison, située à Lamothe, appartenant à l'ancienne propriété de M. Lescole.

3° Une autre Vigne avec maison dont la majeure partie a été renouvelée, située dans la combe del Treil derrière la montagne St-Cirq.

Pour les renseignements, s'adresser à M<sup>me</sup> veuve Berger, à M. Filhol négociant ou à M. Delmas, quai de Regourd, 15 bis, Cahors.

### ROUGE SOLUBLE VÉGÉTAL

pour la

### COLORATION DES VINS

GARANTI SANS TOXIQUE

Ce produit s'emploie à la dose de 15 grammes par hecto et se vend 80 fr. le kilo.

« Le soussigné, professeur de chimie à l'école des arts de Toulouse, déclare que le produit qui lui a été soumis par M. A. Monicole sous le nom de rouge soluble végétal ne contient aucune substance toxique et notamment arsénic et produits métalliques vénéneux.

Toulouse, le 19 novembre 1880

MEILLÉS »

S'adresser au Bureau du Journal du Lot où des échantillons sont déposés.

### VIGNES AMÉRICAINES

## MASSOU

propriétaire

(à Penne) Lot-et-Garonne

ayant une quantité considérable en vigne américaine offre à de bas prix les boutures et plants racinés et de même le riparia sauvage (le plus en vogue) provenance américaine.

Prix courant pour l'année 1880-81.

Produits directs	Boutures	racinés
Jacquez	44	60
Cuningham	10	»
Herbement	8	25

North greffe

Riparia sauvage	40	24
Le même provenance américaine	6	»
Le même racinés greffés en sujets fr.		50
Solonis	15	30
Viala	10	»
Taylor	4	8
Clenton	2	50

AU PREMIER CHEMISIER  
**E. CRAMANT-MASSIP**  
CHEMISES INFROISSABLES  
Spécialité

De Lingerie pour homme, sur mesure

Seule Maison à Montauban

CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETÉ

Représentée à CAHORS,

par M. DIDES,

Coiffeur-Parfumeur Boulevard Sud

Un jeune homme, qui, donnera de bonnes références, demande à occuper un emploi dans un commerce ou dans un bureau :

S'adresser au bureau du Journal.

## 30 Fr. LE SOIR 30

14<sup>e</sup> Année  
Grand Journal Politique Quotidien  
QUI CONSACRE AUX  
**DÉBATS DES CHAMBRES**  
et aux affaires  
FINANCIÈRES ET COMMERCIALES  
une place très-considérable.  
NE CÔUTE QUE 30 FRANCS  
Une Semaine d'Essai, UN FRANC.  
Paris, 12, rue Grange-Batelière, 12. Paris.

# LA GAZETTE DE PARIS

JOURNAL FINANCIERS INDUSTRIEL ET POLITIQUE

Paraissant le Dimanche

10<sup>e</sup> ANNÉE

La Gazette de Paris compte parmi les journaux financiers les plus importants de notre époque.

L'impartialité de sa rédaction, la sûreté de ses renseignements, la justesse de ses appréciations et la sagesse de ses conseils lui ont valu depuis longtemps la confiance des capitalistes.

Les articles qu'elle publie sont étudiés avec soin et rédigés de manière à être compris de tout le monde.

La Gazette de Paris donne le compte-rendu des événements financiers, industriels et politiques de chaque semaine; les affaires à l'ordre du jour y sont soigneusement discutées par les écrivains les plus compétents.

Elle publie en outre, des renseignements très complets sur toute les valeurs, et donne les cours authentiques du marché officiel et du marché en banque

Enfin les abonnés à la Gazette de Paris reçoivent gratuitement, 2 fois par mois, le Bulletin authentique des tirages financiers et des valeurs à lots qui leur fournit la liste officielle des n° sortis à tous les tirages financiers des valeurs françaises et étrangères. Un service spécial est organisé pour les valeurs à lots.

La Gazette de Paris est utile au petit rentier comme au gros capitaliste.

Elle est l'organe d'une importante maison de banque bien connue du public par les grandes affaires françaises qu'elle a émises avec un succès retentissant.

Elle fait, enfin, pour le compte de ses abonnés, au comptant toutes les opérations de Banque et de Bourse, les paiements de coupons, les encaissements de valeurs et les achats et vente de toutes actions, obligations, titres de rentes, etc., etc.

### BULLETIN D'ABONNEMENT

M. le Directeur de la GAZETTE DE PARIS

59, RUE TAITBOUT, PARIS.

Je soussigné, NOM

PRÉNOMS :

ADRESSE :

Déclare m'inscrire pour abonnement d'essai d'un an à la Gazette de Paris avec la PRIME GRATUITE :

Le Bulletin authentique des Tirages financiers et des Valeurs à Lots.

Comme prix de cet abonnement, j'envoie ci-inclus la somme de deux francs en timbre-poste.

POUR S'ABONNER

## A LA GAZETTE DE PARIS

DÉTACHER LE BULLETIN CI-DESSUS.

LE REMPLIR ET L'ADRESSER

Avec 2<sup>fr.</sup> en timbres-poste

Au Directeur, 59, rue Taitbout PARIS

## LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie

ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18

Actuellement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 175 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie..... 52,688,827 fr.

Amortissements payés aux Rentiers..... 462,493,888 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière..... 21,769,374 fr.

S'adresser pour les renseignements, à

M Bénéch, à Cahors;

Puel, à Figeac; Lacambre à

urdon; Bap<sup>le</sup> Planol, à

Souilliac.

### ÉTABLISSEMENT THERMAL

## VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)

SAISON DES BAINS

BAINS ET DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vésicule, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salons réservés aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Ecrire : Administration de la C<sup>e</sup> concessionnaire

PARIS, 22, Boulevard Montmartre

ANÉMIE, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES

MALADIES DE LANGUEUR

sont heureusement combattus par le

### VIN IODÉ DE MORIDE

Préparé au vieux Malaga. Excellent fortifiant, très agréable au goût, le meilleur de purité, le plus puissant régénérateur du sang connu. Il remplace avec avantage l'huile de FOIE de MORUE et l'IODURE de POTASSIUM, dont il n'a pas les inconvénients. On le conseille aussi, avec les PHOSPHATES Ferro-Mallitiques dans l'Hydropisie. — A Paris, 38, Rue La Bruyère, et dans toutes les Pharmacies. — Prix: 5 fr.

### VENTE

le jour de la Foire

Pour cause du départ il sera mis en vente sur la place d'armes à Cahors, un petit Break et un léger Tilbury. Le tout en bon état.

## 20 à 25 % de Revenu par An, payables par Mois

SÉCURITÉ ABSOLUE

Résultats des années 1875, 1876, 1877, 1878 et 1879. — Brochure explicative : 60 centimes.

S'adresser à la CAISSE DES REPORTS, 77, rue Richelieu, PARIS